

**DICARZOL 200**Version 1 / F  
102000000667

1/9

Date de révision: 13.02.2007

Date d'impression: 13.02.2007

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial DICARZOL 200  
 Code du produit (UVP) 05933730  
 Utilisation Insecticide  
 Société Bayer CropScience SA  
 16, rue Jean-Marie Leclair  
 69009 Lyon  
 France

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25  
 Téléfax +33(0)4.72.85.27.99  
 Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Poudre soluble dans l'eau (SP)  
 Formétanate-chlorhydrate 23,2 %

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Formétanate-chlorhydrate	23422-53-9 245-656-0	T+, N	R26/28, R43, R50/53	23,20
Chlorure d'ammonium	12125-02-9 235-186-4	Xn	R22, R36	>= 65,00 - <= 75,00

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Toxique par inhalation et par ingestion.  
 Irritant pour les yeux.  
 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. S'éloigner de la zone dangereuse. La victime doit rester allongée en position latérale de sécurité ; la couvrir et la garder au chaud.

**Inhalation**

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

**DICARZOL 200**Version 1 / F  
102000000667

2/9

Date de révision: 13.02.2007

Date d'impression: 13.02.2007

**Contact avec les yeux**

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil.

**Ingestion**

Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuiller à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Avaler du "carbo absorbens". Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Avis aux médecins****Symptômes**

Les symptômes suivants peuvent apparaître : , symptômes d'inhibition de la cholinestérase (troubles gastro-intestinaux, difficultés respiratoires, resserrement des voies respiratoires, bradycardie, contractions permanentes de la pupille, secousses cloniques)., Réactions allergiques, rétrécissement des pupilles

**Risques**

Ce produit contient un carbamate inhibiteur de la cholinestérase.

**Traitement**

Intubation endotrachéale et lavage gastrique, ensuite administration de charbon actif.  
Antidote : Atropine (contre-indication : thérapie d'oxime).  
Surveillance de l'appareil respiratoire, des paramètres cardiovasculaires et du système nerveux central.  
Contrôle du système circulatoire.  
Contre les convulsions : injecter du Diazépam par voie intraveineuse : 5-10 mg chez l'adulte, si nécessaire répétez après 15 minutes ; 2,5 mg i.v. chez l'enfant.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyen d'extinction approprié**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.  
En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
oxydes d'azote (NOx)  
oxyde de carbone (CO)  
acide chlorhydrique (HCl)  
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Ammoniac

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**DICARZOL 200**Version 1 / F  
102000000667

3/9

Date de révision: 13.02.2007

Date d'impression: 13.02.2007

**Précautions individuelles**

Ne pas respirer les poussières.  
Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger  
Éviter la formation de poussière.  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Conserver dans le conteneur original.  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage  
Température de stockage 0 - 30 °C

---

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 20) de type EN149FFP3 ou EN140P3 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
-------------------------	--

**DICARZOL 200**Version 1 / F  
102000000667

4/9

Date de révision: 13.02.2007

Date d'impression: 13.02.2007

Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	<p>Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.</p> <p>Éviter absolument le contact avec les yeux et la peau.</p> <p>Enlever immédiatement tout vêtement souillé.</p> <p>Entreposer séparément les vêtements de travail.</p> <p>Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.</p>
Mesures de protection	Ne pas respirer les poussières.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	poudre
Couleur	jaune pâle à rougeâtre
Odeur	pratiquement inodore

**Données de sécurité**

pH	3,0 - 4,5 à 100 g/l (20 °C)
Température d'auto-inflammabilité	env. 320 °C
Classe d'explosibilité de poussière	inflammable (tube de Hartmann modifié, allumage avec étincelle permanente)
Masse volumique apparente	env. 700 kg/m <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	très bonne solubilité
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	log Poe: 0,43 à 25 °C La valeur fournie concerne la matière active technique formétanate-chlorhydrate.
Indice de combustion	IC1 Ne prend pas feu.

**DICARZOL 200**Version 1 / F  
102000000667

5/9

Date de révision: 13.02.2007

Date d'impression: 13.02.2007

Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant.
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Décomposition thermique	de 194 °C
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 96 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) 0,64 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (lapin)
Sensibilisation	sensibilisant (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler La valeur fournie concerne la matière active technique formétanate-chlorhydrate. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Evaluation de la Mutagénèse	La matière active n'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
Evaluation de la Cancérogénicité	La matière active n'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.
Evaluation de la Toxicité pour la Reproduction	La matière active n'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 4,42 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique formétanate-chlorhydrate.
--------------------------	---

**DICARZOL 200**Version 1 / F  
102000000667

6/9

Date de révision: 13.02.2007

Date d'impression: 13.02.2007

Toxicité pour le poisson	CL50 (Lepomis macrochirus) 2,76 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique formétanate-chlorhydrate.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,093 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique formétanate-chlorhydrate.
Toxicité pour les algues	CI50 (Selenastrum capricornutum) 1,3 mg/l Essai en statique Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique formétanate-chlorhydrate.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

No ONU	<b>2757</b>
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
Code danger	60
Description des marchandises	CARBAMATE PESTICIDE SOLIDE, TOXIQUE (FORMÉTANATE-CHLORHYDRATE MELANGE)

**IMDG**

No ONU	<b>2757</b>
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A , S-A
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC (FORMÉTANATE-HYDROCHLORIDE MIXTURE)

**IATA**

No ONU	<b>2757</b>
Étiquettes	6.1
Groupe d'emballage	II
Description des marchandises	CARBAMATE PESTICIDE, SOLID, TOXIC

**DICARZOL 200**Version 1 / F  
102000000667

7/9

Date de révision: 13.02.2007

Date d'impression: 13.02.2007

(FORMETANATE-HYDROCHLORIDE MIXTURE )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Formétanate-chlorhydrate
- Chlorure d'ammonium

Symbole(s)

T	Toxique
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R23/25	Toxique par inhalation et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**

Symbole(s)

T	Toxique
---	---------

Phrase(s) de risque

AQUA	Dangereux pour les organismes aquatiques
R20	Nocif par inhalation.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S37	Porter des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**DICARZOL 200**Version 1 / F  
102000000667

8/9

Date de révision: 13.02.2007

Date d'impression: 13.02.2007

## Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)

Rubrique n° 1155 : Dépôts de produits agropharmaceutiques.

Rubrique n° 1130 : Fabrication de substances toxiques

## Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

34 Phosphates, pyro-, ou thio- ou organo-phosphates, phosphoramides, carbamates anticholinestérasiques

## Prévention médicale

Art. R. 234-9 : Travaux interdits aux femmes et admission interdite de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.

Art. R. 234-20 : Travaux interdits aux jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans.

**16. AUTRES INFORMATIONS****Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R26/28	Très toxique par inhalation et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

En l'absence de délai de ré-entrée mentionné sur l'étiquette, pour la France seulement et selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés: Cultures à l'extérieur de locaux: délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation Cultures à l'intérieur de locaux: délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes dans la classification française: R36, R41, R38, R34, R35: délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes dans la classification française: R42, R43: délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Bayer CropScience

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément à la directive 2001/58/CE



**DICARZOL 200**

Version 1 / F  
102000000667

9/9

Date de révision: 13.02.2007  
Date d'impression: 13.02.2007

---